



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Terres labourables »

*Service producteur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

**Opportunité** : avis favorable émis le 11 octobre 2010, par la commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 18 mai 2011 (formation Agriculture)

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles qui possèdent des parcelles en terres labourables. L'interrogation porte sur la surface principale et le rendement de l'ensemble des cultures présentes sur l'exploitation, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

Le champ géographique de l'enquête concerne le territoire national en France métropolitaine. Un échantillon de 13 000 exploitations agricoles réparties sur 66 départements couvre l'essentiel de la production nationale conformément aux obligations de la réglementation européenne. La base de sondage est constituée à partir de l'enquête Teruti-Lucas. Un croisement avec le registre parcellaire graphique (RPG) mis à disposition par l'agence de services et de paiement (ASP), permet d'obtenir des informations pour chaque exploitation agricole, telles que : la localisation géoréférencée des différents îlots de culture, l'identifiant (Numéro PACAGE) de l'exploitation agricole, la liste des cultures présentes sur chaque îlot et la surface totale de l'îlot et notamment de vérifier l'appartenance des points Teruti-Lucas en terres labourables.

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise), implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit obligatoirement rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires peuvent être envoyés par courrier et renseignés directement par les exploitants.

Le calendrier de la collecte s'harmonise de la façon suivante :

- Vague 1 sur les rendements des céréales à paille, du colza, du pois et de la féverole en juillet-août
- Vague 2 sur les rendements des cultures récoltées à l'automne (maïs, betterave, tournesol, etc...) et les prévisions de semis pour la campagne suivante en novembre-décembre
- Vague 3 (optionnelle) sur les confirmations de semis en avril-mai de l'année suivante.

.../...

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles « Terres labourables », est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année (dernière réunion le 18 mars 2011) en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du MAAPRAT, offices) et utilisateurs extérieurs (organisations professionnelles, chercheurs). La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle (SAA).

---

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

- Intégrer dans le questionnaire une question sur la charge de travail occasionnée auprès de l'enquêté pour répondre à l'enquête, y compris le temps de la recherche de l'information, notamment pour les parties renseignées de manière auto-administrée (et renvoyées par courrier ou, à terme, renseignées par Internet), ce afin d'être en adéquation avec les préconisations retenues lors des assises de la simplification administrative.

Le Comité prend note que le service envisage de :

- Renouveler l'échantillon par un système de rotation, pour limiter la charge des enquêtés et optimiser la qualité de l'enquête, comme cela est déjà effectué pour la plupart des enquêtes réalisées par le SSP.
- Réaliser des tests concernant la collecte future par internet.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Terres labourables » et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

<b>Ce label est valide pour les années 2011 à 2015</b>
--

Le Président du Comité du label

**signé**

Jean-Étienne Chapron